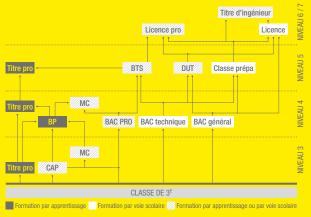
Des parcours de formation complets

L'apprentissage permet d'acquérir une qualification professionnelle et d'obtenir un diplôme ou un titre professionnel reconnu.



CAP Certificat d'aptitude professionnelle MC Mention complémentaire BP Brevet professionnel BAC PRO Baccalauréat professionnel BTS Brevet de technicien supérieur DUT Diplôme universitaire de technologie

Titre pro Titre professionnel

Niv. 6: niv. II - Bac +3 ans et Bac +4 ans Niv. 5: niv. III - Bac +2 ans Niv. 4: niv. IV - Bac ou équivalent Niv. 3: niv. V



Les formations

LES DIPLÔMES

CAP

Carreleur-mosaïste

BH

- Carreleur-mosaïste
- Peintre applicateur de revêtements

BAC PRO

Aménagement et finition du bâtiment

BTS

■ Aménagement finition

POSSIBILITÉ DE POURSUITE D'ÉTUDES EN LICENCE PROFESSIONNELLE ET TITRE D'INGÉNIEUR

LES TITRES PROFESSIONNELS

Selon votre expérience professionnelle et votre projet, une offre de titres professionnels pour se former à ce métier est à votre disposition.



Le carreleur-mosaïste

habille les sols et murs. Il joue un rôle important dans la réalisation des bâtiments aussi bien technique qu'esthétique.

Créatif, il sait s'adapter au style de vie et au goût de ses clients.

Il conçoit, prépare et réalise les interventions techniques et esthétiques de mise en œuvre de revêtement telles que les carrelages de type grès émaillé ou grès cérame, les faïences, les pierres naturelles (marbres, granits, ardoises), les terres cuites, les pâtes de verre... en sols et en murs, intérieur et extérieur ainsi que leurs complexes (isolants phoniques, thermiques, protection ou étanchéité des supports...).

Il intervient à la fois dans des bâtiments neufs et anciens, privés ou publics, dans le cadre de la construction, de la restauration, de la réhabilitation de logements, maisons, bureaux, commerces, bâtiments industriels, hôpitaux, piscines, etc., en utilisant des matériaux et techniques aussi bien traditionnels qu'innovants, adaptés au bâti.

Techniques et innovation

Le carreleur-mosaïste doit prendre en compte l'usage et la fonction des bâtiments, afin de proposer des solutions techniques et esthétiques en tenant compte des demandes du client, des impératifs techniques et des réglementations en vigueur (thermiques, acoustique, usure, poinçonnement, humidité, agressions chimiques, glissance, accessibilité des locaux...), et des conditions particulières des clients (accessibilité, handicap...). Il a le choix d'une multitude de couleurs, de formes (carré, rectangulaire, rond, hexagonal...) et de formats (2 cm/2 cm, jusqu'à 3 m/1 m voire même plus), et même d'épaisseur (3 mm à 20 mm et plus pour les pierres naturelles) suivant différentes techniques de mise en œuvre : pose scellée, collée ou fixation mécanique.





Secteur d'activité

Le métier du carreleur-mosaïste fait partie du secteur du second œuvre.

Une fois les travaux de gros œuvre d'un bâtiment achevés (fondations, murs, planchers et toiture), les métiers du **second œuvre** sont chargés d'achever, aménager et équiper un bâtiment : carreleur-mosaïste, électricien, installateur sanitaire, installateur thermique, menuisier fabricant, menuisier aluminium-verre, peintre décorateur, plâtrier-plaquiste, serrurier-métallier, solier-moquettiste, tailleur de pierre...

Devenir un professionnel du bâtiment

Chaque métier du bâtiment fait appel à des compétences et des savoir-faire spécifiques. De l'ouvrier au chef d'entreprise, le secteur offre de réelles perspectives d'évolution de carrière vers des postes d'encadrement et la création ou la reprise d'entreprise.

Choisir l'apprentissage BTP pour se former

Avec de nombreuses formations du CAP au titre d'ingénieur, l'apprentissage est l'une des voies privilégiées pour devenir un professionnel du bâtiment qualifié. L'apprentissage est un mode de formation professionnelle initiale, dispensée en alternance.

- ■Vous alternez des périodes de travail en entreprise, pendant lesquelles vous acquérez une expérience et des compétences professionnelles, et des périodes d'enseignement général, technologique et professionnel sur le métier choisi au centre de formation d'apprentis (CFA).
- ■Vous signez un contrat d'apprentissage. C'est un contrat de travail de type particulier conclu avec un employeur pour une durée limitée ou indéterminée.
- Vous avez un statut de salarié. Et comme tout salarié, vous avez des droits et des obligations : temps de travail, salaire, congés payés, santé, transport...
- ■Vous percevez un salaire variable selon votre âge, le diplôme préparé et la progression dans le cycle de formation. À signaler, le salaire de l'apprenti est plus élevé dans le BTP que dans les autres secteurs d'activité.

